

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune d'AIGUES-MORTES

Communauté de communes Terre de Camargue

PETR Vidourle Camargue

Département du Gard

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente

Le PETR Vidourle Camargue, représenté par Pierre MARTINEZ, son Président,

La Communauté de Communes de Terre de Camargue, représentée par Robert CRAUSTE, son Président

La Commune d'Aigues-Mortes, représentée par Pierre MAUMEJEAN, son Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune d'Aigues-Mortes, signé le 13 mars 2020,

Vu la délibération n° CP/2022-12/12.12 de la Commission Permanente du 16/12/2022 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue pour la période 2022-2028

Vu la délibération n° DCM2023-74 de la commune d'Aigues-Mortes en date du 26/10/2023, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° 2023-11-115 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Terre de Camargue en date du 02/11/2023, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° 2023-12-531 du PETR Vidourle Camargue en date du 13/12/2023 approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° 34 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du 01/12/2023, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° CP/2023-12/12.06 de la Commission Permanente du 01/12/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération (cf. annexe 1), signé le 13/03/2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant, entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Est principalement concernée la commune du Grau-du-Roi.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de Communes de Terre de Camargue, le PETR Vidourle Camargue, la Commune d'Aigues-Mortes.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Aigues-Mortes, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue, dont il est un sous-ensemble.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Article 2 : Contexte et enjeux

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

Un premier travail d'actualisation a été effectué lors de la convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain signée en 2021 et est en cours de mise à jour dans le cadre de l'élaboration de la convention d'Opération de Revitalisation au titre du programme Petites Villes de Demain.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

Le projet de développement et de valorisation du Bourg-Centre est en adéquation avec les axes définis par le PADD établi par la commune lors la révision en cours de son PLU et avec les orientations

stratégiques et les actions envisagées dans le cadre de l'élaboration de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire au titre du programme Petites Villes de Demain.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 2) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 3). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- ***Du territoire communautaire Terre de Camargue (Communauté de communes)***

Soumise au principe de spécialité, la Communauté de Communes Terre de Camargue accompagne les 3 communes de son territoire dans le cadre de ses compétences.

Des compétences obligatoires :

- L'aménagement de l'espace : SCOT
- Le développement économique : zones d'activité, ports, politique locale du commerce d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.
- La collecte et traitement des déchets ménagers
- L'eau potable et l'assainissement des eaux usées
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Les aires d'accueil des gens du voyage

Des compétences facultatives :

- La protection et mise en valeur de l'environnement
- La politique du logement et du cadre de vie
- Les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Les activités périscolaires sportives et culturelles du 1^{er} et 2^e degré
- La restauration collective
- Les eaux pluviales urbaines
- La gestion du réseau d'eau brute

Elle a également souhaité s'engager dans la définition et la mise en œuvre d'un Projet de Territoire, adopté par les élus communautaires en 2023. Ce document de référence définit une vision commune de l'avenir du territoire et vise à faire de Terre de Camargue une « terre de partages et de solidarité » pour répondre activement, ensemble, aux défis démographiques, sociétaux, environnementaux, climatiques et énergétiques à venir.

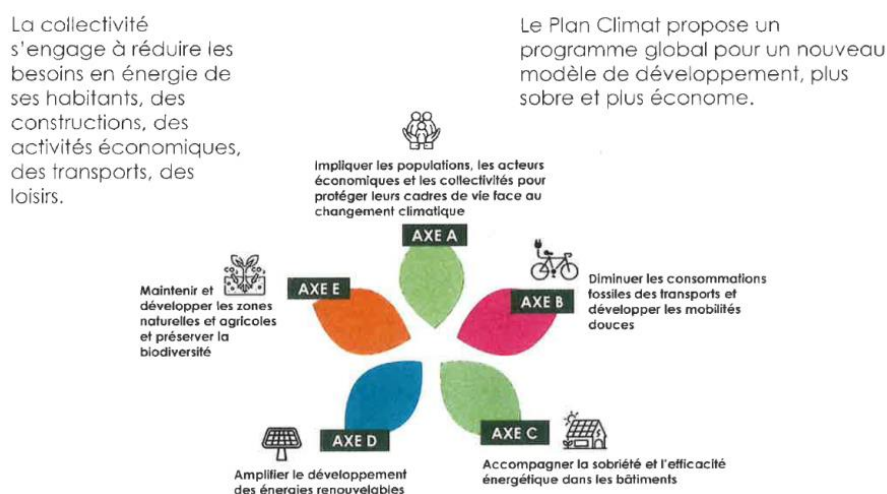
Il se décline selon 3 axes stratégiques.

Le premier axe (**Identité et solidarité**) s'attache à protéger et valoriser l'authenticité et l'identité forte du territoire, tant sur le plan culturel que sur celui des paysages et de la biodiversité. Il prône aussi une solidarité renforcée pour faciliter le vivre ensemble à travers notamment un égal accès aux services et aux équipements.

Le deuxième axe (**Economie et mobilité**) vise à adapter l'économie et les mobilités aux nouvelles attentes de la société et au changement climatique : valoriser les activités séculaires, accompagner une agriculture de haute qualité, diversifier l'économie et mettre en place une offre complète de mobilités terrestres et fluviales pour améliorer les déplacements.

Le troisième axe (**Transition climatique et ressources**) a pour ambition de faire du territoire un laboratoire des risques hydrauliques (inondations, submersion marine) et une vitrine de la gestion économe des ressources (eau, énergie, déchets).

La Communauté de Communes Terre de Camargue s'est aussi mobilisée dans l'élaboration d'un ambitieux Plan Climat Air Energie, véritable projet stratégique et opérationnel de développement durable. Il se décline autour de 5 axes, visant à faire de Terre de Camargue à l'horizon 2050 un territoire à énergie positive.



Elle a également fait le choix :

- de lancer la démarche d'élaboration volontaire d'un Programme Local de l'Habitat afin de répondre aux enjeux spécifiques du territoire,
- de contribuer aux côtés des communes et de la CAF à la démarche CTG dans le cadre du Projet Social de Territoire,
- de participer à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial.

Les projets de développement et de valorisation des deux communes Bourgs-Centres Occitanie du territoire, Aigues-Mortes et Le Grau du Roi, s'inscrivent en pleine articulation avec la stratégie de développement portée par la Communauté de Communes Terre de Camargue.

- **Du territoire de projet du PETR Vidourle Camargue**

Le PETR Vidourle Camargue est signataire avec la Région d'un Contrat Territorial Régional pour la période 2022-2028. La **stratégie contractuelle** adoptée pour répondre localement à la déclinaison locale du PACTE VERT s'articule autour de **six objectifs stratégiques**, à savoir :

1. Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire et rendre le territoire plus autonome en énergie,
2. Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente,
3. Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux équipements, services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone,
4. Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air,
5. Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire,
6. Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire.

Les contrats Bourgs-Centres signés entre les communes et la Région sont partie intégrante de ce contrat.

Dans ce cadre, le PETR Vidourle Camargue est positionné en qualité de **ressource en ingénierie de projets, interlocuteur privilégié des différents financeurs**. Il vise à faciliter et accompagner les échanges et les projets pour le compte des communes et EPCI de son territoire (en complémentarité avec le service contractualisation de l'EPCI du Pays de Lunel pour la partie héraultaise). Cette volonté est affirmée autour de la mise en œuvre d'**un projet de territoire** qui tend à répondre à trois défis principaux :

- 1^{er} DEFI « CADRE DE VIE » : Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité
- Orientation n°1 : Accompagner la transition énergétique et climatique pour une croissance durable
 - Orientation n°2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement
 - Orientation n°3 : Encourager un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés
- 2^{ème} DEFI « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi
- Orientation n°1 : Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer
 - Orientation n°2 : Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée
 - Orientation n°3 : S'engager vers un tourisme modernisé et durable
 - Orientation n°4 : Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi
- 3^{ème} DEFI « VIE SOCIALE » : Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale
- Orientation n°1 : Renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et d'équipements
 - Orientation n°2 : Améliorer l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements internes
 - Orientation n°3 : Renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle
 - Orientation n°4 : Favoriser le vivre ensemble et les démarches citoyennes

Il est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers (cf. article 5-2)

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- ***Du territoire communautaire de Terre de Camargue (Communauté de communes)***

La Communauté de Communes Terre de Camargue se positionne comme le partenaire naturel des communes, dans une logique de construction partagée et de soutien au territoire dans l'ensemble de ses facettes.

Elle intervient directement en portant des projets dans le cadre de ses compétences, et également en accompagnant et facilitant la réalisation des politiques publiques et des projets portés par les communes.

Elle représente le territoire et les communes dans les Comités de Pilotage CRTE et CTO et propose un accompagnement en ingénierie et sur le plan opérationnel (groupements de commande, réalisation d'études mutualisées, financement des postes de chef de projet PVD et de manager de commerce, etc.)

Elle intervient également en matière de soutien financier via l'attribution de fonds de concours aux communes.

- ***Du territoire de projet du PETR Vidourle Camargue***

Le PETR est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers :

- **Ingénierie financière**, pour la mise en œuvre des contractualisations Région-Etat-FEDER et l'accompagnement des communes et EPCI dans la recherche de financements (en complémentarité avec le service contractualisation de l'EPCI du Pays de Lunel pour la partie héraultaise) ;
- **GAL LEADER** pour le développement rural pour la programmation 2023-2027 ;
- **GALPA FEAMPA**, pour la pêche et l'aquaculture sur la même période ;
- **Patrimoine**, en charge de l'inventaire en lien avec les archives régionales (convention en cours), de soutenir les projets et de candidater au label « Pays d'art et d'histoire » ;
- **Tourisme**, en partenariat avec Gard et Hérault Tourisme, principalement pour l'animation du « Vignobles et découvertes » ;
- **Alimentation**, en cours de mise en place et labélisé dernièrement « Projet Alimentaire Territorial » au salon de l'Agriculture 2022 ;
- **Rénov'Occitanie**, en partenariat avec le CAUE 30 pour le service transition énergétique de l'habitat auprès des particuliers sur la partie gardoise du territoire.

Un **Conseil de développement** présent dans les réflexions et des membres actifs dans les commissions de travail (Eau, énergie photovoltaïque et mobilité covoiturage) est aussi à disposition des acteurs du territoire, en qualité de ressource et d'espace de dialogue et de réflexion.

Le PETR accompagne le **Club des Entrepreneurs** avec les CCI du Gard et de l'Hérault pour des découvertes d'entreprises ou d'activités, de visites de savoir-faire, des déjeuners/rencontres....

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain »

Pour la commune d'Aigues-Mortes et la Communauté de Communes Terre de Camargue, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et modalités d'intervention et contributions du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de xxx dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps

impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet www.gard.fr/demander-une-subvention- ou bien via le site web www.demarches-simplifiees.fr à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article

4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie (objectif 7 et transversal du référentiel du Pacte vert).

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché

et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage territorial « Bourg-Centre » est créée par le PETR Vidourle Camargue pour les communes Bourg-centre de son territoire. En phase opérationnelle, l'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune d'Aigues-Mortes.

En phase opérationnelle, un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune d'Aigues-Mortes, qui en assure l'organisation et le secrétariat permanent.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La Commune d'Aigues-Mortes Bourg-Centre
- La Communauté de Communes Terre de Camargue,
- Le PETR Vidourle Camargue,
- La Région,
- Le Département du Gard

La Commune d'Aigues-Mortes étant concernée par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune d'Aigues-Mortes (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.



Fait à Gallargues-Le-Montueux, le 02/04/2024

<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée P/O Florence BRUTUS, Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et ruralité »</p>  <p>Carole DELGA</p>	<p>Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes P/O Régis VIANET, Conseiller municipal</p>  <p>Pierre MAUMEJEAN</p>
<p>La Présidente du Conseil Départemental du Gard P/O Marc LARROQUE, Conseiller Départemental</p>  <p>Françoise LAURENT-PERRIGOT</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue</p>  <p>Robert CRAUSTE</p>
<p>Le Président du P.E.T.R. Vidourle Camargue</p>  <p>Pierre MARTINEZ</p>	

Annexe 1 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE 2018-2021

Contrat 1ère génération		2018	2019	2020	2021	Observation
AXE STRATÉGIQUE 1 : AMELIORATION DES DEPLACEMENTS ET DE L'ACCESSIBILITE TOUS MODES CONFONDUS						
ACTION 1.1 : Optimiser les fonctions d'échanges intermodaux de la halte ferroviaire						
Projet 1.1.1	Création d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM)					<i>En cours</i>
ACTION 1.2 : Désengorger la ville						
Projet 1.2.1	Aménagement du parking relais Mézy					<i>En cours</i>
Projet 1.2.2	Création d'un parking relais au Nord					<i>En cours</i>
Projet 1.2.3	Création d'un embarcadère et mise en place d'une navette fluviale					<i>Reporté</i>
ACTION 1.3 : Améliorer les modes doux						
Projet 1.3.1	Aménagement modes doux avenue du Pont de Provence					<i>Reporté</i>
Projet 1.3.2	Mise en accessibilité PMR des 2 ponts sur canal du Rhône à Sète					<i>Pont de Provence Achevé/ Pont rouge en cours</i>
Projet 1.3.3	Etude d'un Plan Local des Déplacements					<i>Reporté</i>
ACTION 1.4 : Traiter l'entrée de ville principale d'Aigues-Mortes						
Projet 1.4.1	Requalification de la route de Nîmes					<i>Reporté</i>
AXE STRATÉGIQUE 2 : OPTIMISATION DES ATOUTS HISTORIQUES, URBAINS ET PAYSAGERS ET DES AVANTAGES LIES A LA PRESENCE DE L'EAU						
ACTION 2.1 : Entretenir et améliorer le patrimoine architectural et urbain						
Projet 2.1.1	Mise en lumière du patrimoine de la Cité d'Aigues-Mortes					<i>Reporté</i>
Projet 2.1.2	Réfection des vitraux de la chapelle des Capucins					<i>Reporté</i>
Projet 2.1.3	Restauration de l'Eglise Notre Dame des Sablons					<i>Réalisé/En cours</i>
Projet 2.1.4	Restauration et Modernisation de l'Orgue de Notre Dame des Sablons					<i>En cours</i>
AXE 3 : CONFORTEMENT DU ROLE D'AIGUES-MORTES POUR SON BASSIN DE VIE						
ACTION 3.1 : Créer des logements sociaux						
Projet 3.1.1	Création de logements sociaux dans le quartier de la Gare					<i>En cours</i>
Projet 3.1.2	Création d'une maison en partage					<i>Reporté</i>
Projet 3.1.3	Création de logements sociaux dans le quartier « le bosquet »					<i>Reporté</i>
ACTION 3.2 : Encourager l'installation de nouveaux services et l'amélioration des équipements						
Projet 3.2.1	Création d'une maison des professions libérales et de santé				x	<i>Achevé 2022</i>
Projet 3.2.2	Réalisation d'une maison des associations				X	<i>Achevé 2022</i>
Projet 3.2.3	Amélioration de l'accessibilité et réaménagement du Cinéma municipal				x	<i>Achevé 2022</i>

Annexe 2 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028

Le Programme Opérationnel d'Actions présenté ci-dessus a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat territorial régional du PETR Vidourle Camargue.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus eu titre du contrat territorial régional du PETR Vidourle Camargue.

Ce programme est détaillé dans les fiches actions suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels et les données inscrites le sont à titre indicatif.

Leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs cosignataires.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation : les fiches-actions	
AXE STRATÉGIQUE 1 : AMELIORATION DES DEPLACEMENTS ET DE L'ACCESSIBILITE TOUS MODES CONFONDUS	
ACTION 1.1 : Optimiser les fonctions d'échanges intermodaux de la halte ferroviaire	
Projet 1.1.1	Création d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM)
Projet 1.1.2	Création du Parking Constance – route de Nîmes
ACTION 1.2 : Désengorger la ville	
Projet 1.2.1	Création du Parking relai nord
Projet 1.2.2	Requalification des espaces publics de l'avenue Frédéric Mistral (Mobilité douce, désimperméabilisation)
Projet 1.2.3	Création d'un embarcadère et mise en place d'une navette fluviale – Parking Nord
Projet 1.2.4	Aménagement du parking Mézy (camping-cars – VL)
ACTION 1.3 : Améliorer les modes doux	
Projet 1.3.1	Mise en place du Plan local de Déplacement centré sur les mobilités douce/active
Projet 1.3.2	Mise en accessibilité PMR du pont Rouge
Projet 1.3.3	Aménagement « modes doux » de l'avenue du Pont de Provence
Projet 1.3.4	Création/Amélioration des zones de stationnement vélo
ACTION 1.4 : Traiter l'entrée de ville principale d'Aigues-Mortes	
Projet 1.4.1	Requalification de la route de Nîmes
Projet 1.4.2	Requalification du Chemin du Mas d'Avon (création du pont – nouvelle entrée de ville)
AXE STRATÉGIQUE 2 : OPTIMISATION DES ATOUTS HISTORIQUES, URBAINS ET PAYSAGERS ET DES AVANTAGES LIES A LA PRESENCE DE L'EAU	
ACTION 2.1 : Entretenir et améliorer le patrimoine architectural et urbain	
Projet 2.1.1	Aménagement et végétalisation des abords du rempart sud
Projet 2.1.2	Déplacement/agrandissement de l'Office de Tourisme
Projet 2.1.3	Désalinisation et modernisation des ouvrage de l'étang de la Marette
Projet 2.1.4	Requalification / végétalisation du Parking P4
Projet 2.1.5	Désimperméabilisation des cours d'écoles
Projet 2.1.6	Création d'un centre d'Interprétation de l'Art et du Patrimoine
Projet 2.1.7	Plan Façades
Projet 2.1.8	Rénovation et adaptation de l'habitat et du bâti ancien
Projet 2.1.9	Valorisation du parcours marchand
AXE 3 : CONFORTEMENT DU ROLE D'AIGUES-MORTES POUR SON BASSIN DE VIE	
ACTION 3.1 : Créer des logements sociaux	
Projet 3.1.1	Création de l'écoquartier du Mas d'Avon – logements sociaux
ACTION 3.2 : Encourager l'installation de nouveaux services et l'amélioration des équipements	
Projet 3.2.1	Rénovation / Déconstruction-reconstruction du gymnase
Projet 3.2.2	Etude diagnostic de l'appareil commercial du centre-ville Phase 2
Projet 3.2.3	Confortement de la diversité commerciale
Projet 3.2.4	Restructuration du restaurant scolaire C. Gros primaire
Projet 3.2.5	Rénovation de l'éclairage/passage en technologie LED des terrains du stade Maurice Fontaine
Projet 3.2.6	Rénovation énergétique des bâtiments publics intercommunaux
Projet 3.2.7	Création d'un pôle d'équipements publics dédiés aux loisirs/culture/sport sur le Mas d'Avon

Axe 1	Fiche action 1.1.
Amélioration de l'accessibilité et des déplacements tous modes confondus	Optimiser les fonctions d'échanges intermodaux de la halte ferroviaire
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La vocation résidentielle et touristique d'Aigues-Mortes impose une réflexion globale avec un plan d'action pour améliorer son accessibilité. Dans cette optique, la commune souhaite notamment requalifier les axes pénétrants de la commune au Nord et faciliter l'accès aux transports en commun pour ses résidents, comme pour les usagers. Les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité (EGRIM) de 2016, ont révélé une réelle attente, tant en zone urbaine, périurbaine que rurale pour la création ou l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux (PEM).</p> <p>Pour répondre aux enjeux multiples de développement du territoire, la commune envisage un projet de PEM sur la base de la halte ferroviaire existante, permettant ainsi la coordination entre les déplacements à pied, à vélo, en bus et en voiture partagée. Le PEM est un projet transversal qui se situe à la jonction de plusieurs actions d'aménagement : la requalification de la route de Nîmes, la création du « pôle Constance – maison des professions libérales et de santé et celle d'un parking VL attenant, équipé de bornes de recharge IRVE et box vélo, qui pourrait être connecté avec le PEM, l'aménagement de l'avenue du Pont de Provence, l'aménagement d'un nouveau quartier à l'arrière de la Gare avec la création de logements locatifs sociaux, ...</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Faire du PEM un levier du développement d'Aigues-Mortes autour duquel s'articule les grands axes de son projet urbain : l'habitat notamment le logement locatif social, le logement destiné aux séniors, l'offre de services à la population avec la maison des professions médicales et libérales, le tourisme, ... - Améliorer, conforter et augmenter les cadence des transports en commune depuis Nîmes, Montpellier, Lunel et le Grau-du-Roi, pour offrir aux habitants et aux visiteurs une solution alternative, efficace et durable à l'usage de la voiture. Permettre de ne pas discriminer ou isoler ceux qui n'ont pas de voiture ou qui ne conduisent pas. - Saisir les opportunités de la situation : d'une halte ferroviaire existante entre Nîmes et le Grau-du-Roi permettant d'élargir l'offre touristique entre la romanité et les plages du département. De créer une continuité à la Via Rhôna le long du canal pour rejoindre le Grau-du-Roi 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1.1. : Création d'un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) sur le site de la gare

Descriptif :

Aménagement visant à organiser l'accès aux quais, l'attente des voyageurs, les stationnements (bus, voitures, deux roues motorisés, vélos), gestion du covoiturage, station d'arrêts de bus, de bus touristiques, la location de vélos, une zone de dépose minute et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite avec un traitement paysager de l'ensemble.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage :

Commune d'Aigues-Mortes

Coût estimatif :

La charge foncière sera connue en fin d'année 2023 après négociation avec la SNCF sur une potentielle acquisition ou mise à disposition. Le coût estimatif ne sera connu qu'après étude pré opérationnelle.

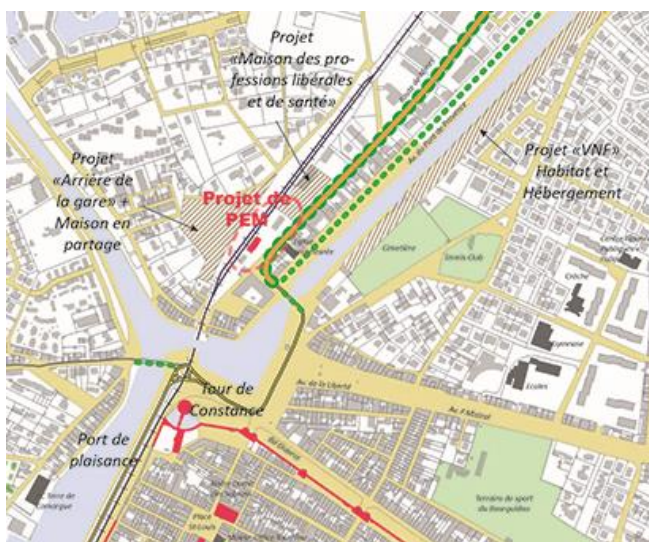
Calendrier prévisionnel :

- 2023 Mobilisation des acteurs
- 2024-25 Etudes / autorisations
- 2025-26 Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Région Occitanie, Département du Gard, UDAP, CERE, SNCF

Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie, Département du Gard, Communauté de communes Terre de Camargue, SMEG 30



Projet 1.1.2. : Création du parking Constance – Route de Nîmes

Descriptif : Création d'un parking désimperméabilisé et végétalisé à proximité directe de la gare, équipé de services (bornes de recharge IRVE en libre-service, box vélos, toilettes publics), et envisagé dans la continuité du PEM avec lequel il pourrait être connecté soit par liaison viaire, sous réserve de l'accord de la copropriété du pôle Constance, soit via un cheminement piétonnier sécurisé jusqu'au PEM.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes

Coût estimatif :

L'acquisition foncière a d'ores et déjà été portée par la commune en 2022. Le coût estimatif ne sera connu qu'après étude pré opérationnelle.

Calendrier prévisionnel :

- 2023-24 études / Autorisations
- 2024-25 Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : DDTM, ABF, AUDRNA, SMCG, CCTC

Partenaires financiers : SNCF, Département du Gard



Axe 1

Fiche action 1.2

AMELIORATION DES DEPLACEMENTS ET DE L'ACCESSIBILITE TOUS MODES CONFONDUS

Désengorger la ville

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Aigues-Mortes connaît une grande affluence tout au long de l'année mais surtout en période estivale. Pour répondre aux problèmes de « congestion » du centre-ville, notamment au niveau de la rue Frédéric Mistral, la commune propose plusieurs actions complémentaires.

Parallèlement, notre attention se porte également sur la ZAC du Bosquet, qui bénéficiera d'un processus de rénovation. Ce projet permettra d'améliorer l'efficacité des déplacements au sein de la ZAC, en optimisant les infrastructures et en proposant des solutions adaptées aux besoins de mobilité de nos citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Objectifs stratégiques

- Création de parking relais
- Création d'un embarcadère et mise en place d'une navette fluviale entre les parkings relais et le centre-ville
- Désimperméabiliser les place de stationnement dans les projets de rénovation de voirie
- Réflexion sur les sens de circulation
- Mise en place de borne IRVE sur les nouveaux parkings

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1. : Création du Parking-relais Nord

Descriptif : Création d'un parking relais pour les bus essentiellement de tourisme, et véhicules légers à l'entrée Nord d'Aigues-Mortes afin limiter le stationnement en centre-ville. Cette action va de pair avec le projet 1.2.2.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

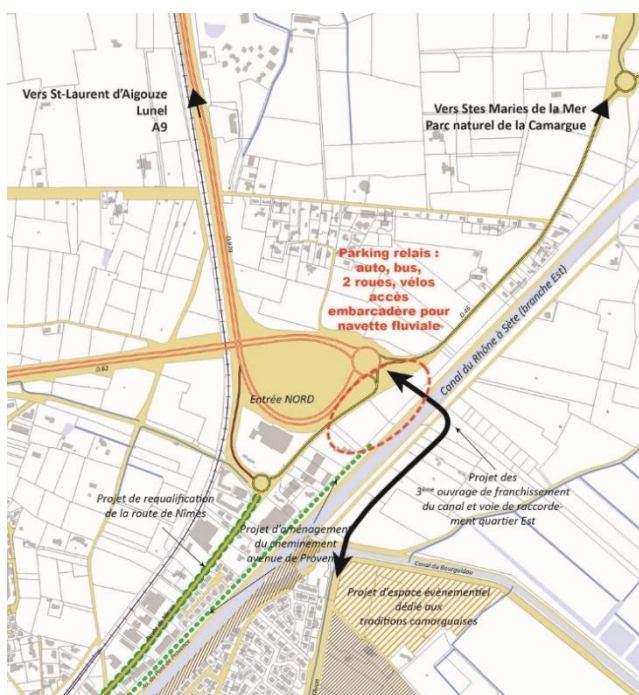
Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes

Coût estimatif :

L'acquisition foncière a d'ores et déjà été portée par la commune en 2022. Le coût estimatif ne sera connu qu'après étude pré opérationnelle.

Calendrier prévisionnel :

- 2023-2024 études / autorisations
- 2025-2026 travaux



Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Région Occitanie, Département du Gard, Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, DDTM, DREAL, CCTC

Partenaires financiers : Etat, Département du Gard

Projet 1.2.2. : Requalification des espaces publics de l'avenue Mistral et de la ZAC du Bosquet

Descriptif : L'avenue Mistral est un des points noirs de la commune concernant la mobilité. Ainsi la municipalité projette de requalifier cet espace dans le but d'améliorer la fluidité.

Pour permettre une continuité des aménagements, la commune souhaite réaménager, en concertation avec les habitants, les espaces publics de la ZAC du Bosquet. Il est prévu de consacrer une grande partie de cette requalification à la désimperméabilisation, aux mobilités douces, au marché bi-hebdomadaire.

Référentiel territorial du Pacte Vert

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes, CCTC

Coût estimatif : Il sera connu après l'étude pré opérationnelle

Calendrier prévisionnel :

- 2024 - études
- 2024- 2025 – travaux Bosquet
- 2024- 2025 – travaux Mistral 1
- 2026-2027- travaux « Boulodrome »

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : DDTM, UDAP, CCTC

Partenaires financiers : Etat, Région (sous réserve ambition forte au niveau environnemental – végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD) Occitanie, Département du Gard



Projet 1.2.3. : Création d'un embarcadère et mise en place d'une navette fluviale – Parking Nord

Descriptif : En lien avec le projet de parking relais en entrée Nord de la commune et la Via Rhôna, la commune souhaite expérimenter la création d'une navette fluviale à hydrogène, si possible, destinée pour permettre la desserte du centre-ville tout en décentralisant le stationnement des bus et VL.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes, VNF

Coût estimatif : Il sera connu après l'étude pré opérationnelle

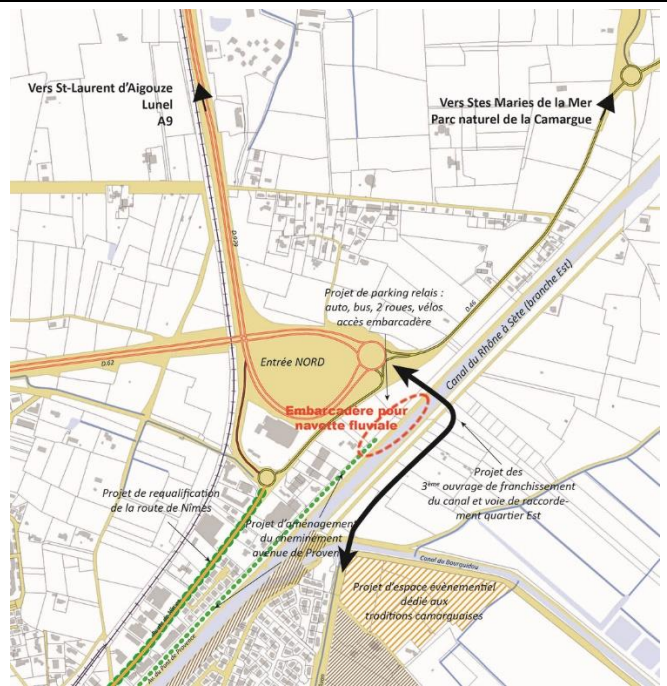
Calendrier prévisionnel :

- 2023 – 25 : Etudes - autorisations
- 2026-28 : Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : DREAL, VNF, DDTM, Région Occitanie, Département du Gard, CCTC

Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie (Un accompagnement pourrait être étudié via la dotation innovation et expérimentation dans le cadre du CTO du PETR Vidourle Camargue), Département du Gard, Programme LEADER



Projet 1.2.4. : Aménagement du parking relais Mézy (Camping-car – VL)

Descriptif :

La commune porte le projet de création d'un parc de stationnement mixte, à la fois dédié aux véhicules légers et, surtout, aux camping-cars, actuellement accueillis au parking 4, en pied de Remparts Est. Ce projet intègre l'aménagement d'un accès depuis le chemin de la RD 718 ainsi que des cheminements piétons, répondant aux normes d'accessibilité et permettant de rejoindre les Remparts. Des aménagements cyclables sont aussi prévus sur le projet (stationnement, zone de réparation, ...)



Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes

Coût estimatif : L'estimation du montant total des travaux s'élève à 1 500 000 € HT.


Calendrier prévisionnel :

- 2019 : Etudes avant-projet réalisées
- 2023 : Etude d'intégration paysagère SMCG
- 2024 : autorisations
- 2024-25 : Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : DREAL, DDTM, CCTC, SMCG, UDAP

Partenaires financiers : Etat, Département du Gard, CCTC, SMCG

Axe 1	Fiche action 1.3
AMELIORATION DES DEPLACEMENTS ET DE L'ACCESSIBILITE TOUS MODES CONFONDUS	Améliorer les modes doux
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune d'Aigues-Mortes a pour objectif de favoriser les mobilités douces et d'améliorer l'accessibilité du territoire. Dans le cadre de la mise en place d'un Plan Local de Déplacement (PLD), les aménagements futurs mettront l'accent sur les modes de transport respectueux de l'environnement. Des efforts seront déployés pour développer un réseau cohérent et faciliter la compréhension des itinéraires. Une attention particulière sera accordée à la signalétique afin d'optimiser les déplacements. Des cartes détaillées des itinéraires cyclables seront également incluses dans le PLD. Un travail sur la sécurisation des traversées sera aussi mis en place sur tous les travaux de voirie à venir.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une politique cyclable durable - Travailler sur la signalétique - Sécuriser les traversées - Renforcer le stationnement cyclable (lieux touristique, écoles, commerces, équipement public, ...) - Cartographier les itinéraires pour faciliter les déplacements doux 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.1. : Plan local de Déplacement</p> <p>Descriptif : Suite de la rédaction du schéma directeur de circulation du Grand Site de France de la Camargue Gardoise porté par le SMCG, la commune souhaite mettre en place un plan local de déplacement pour permettre de mieux comprendre les flux et améliorer les mobilités en son sein. Ce PLD sera centré sur le volet mobilité douce pour permettre un plus grande accessibilité PMR, piéton et vélo.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Améliorer la santé et le bien-être des habitants - S'adapter au changement climatique <p>Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes</p> <p>Coût estimatif : 40 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2024/2025 : Réalisation de l'étude</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : AUDRNA, SMCG</p> <p>Partenaires financiers : BDT/Région Occitanie (étude PVD), Département du Gard</p>	

Projet 1.3.2. : Mise en accessibilité du Pont Rouge

Descriptif : Mise aux normes pour PMR et sécurisation des mobilités douces du pont Rouge. Ces travaux permettront d'établir une continuité à la Via Rhôna depuis le nord de la commune et de réduire l'accidentologie très forte aujourd'hui. La création d'une passerelle serait, *a priori*, techniquement à prioriser pour sécuriser tous les modes de déplacements sans impacter la circulation routière.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune et Conseil Départemental du Gard

Coût estimatif : Il sera connu après la réalisation des études pré opérationnelle.

Calendrier prévisionnel :

- 2024-2028 : en lien avec la planification des travaux réalisés par le Conseil Départemental 30

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : DDTM, DREAL, UDAP, SMCG, Département du Gard, CCTC, VNF

Partenaires financiers : Etat, DREAL, VNF, Département du Gard, CCTC, VNF

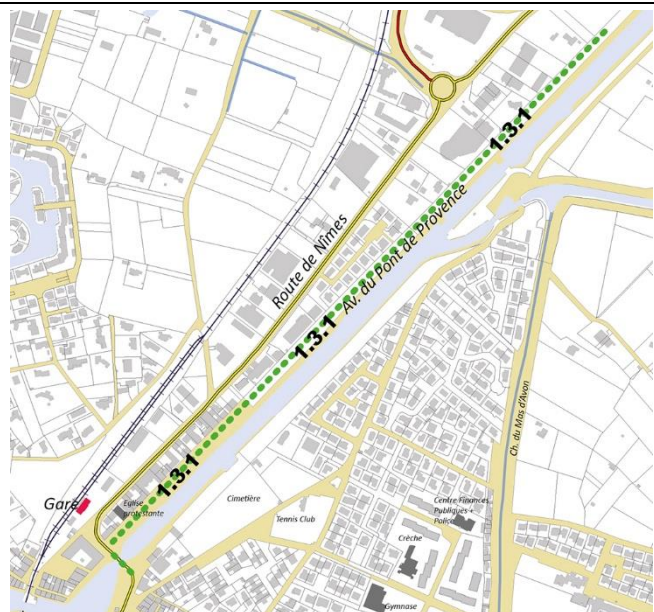
Projet 1.3.3. : Aménagement « modes doux » avenue du Pont de Provence

Descriptif :

Parallèle à la route de Nîmes, en bordure du canal en continuité de la Via Rhôna, l'avenue du Pont de Provence est un axe stratégique pour le développement de la commune et la mise en valeur de son patrimoine. Les grandes orientations que la commune souhaite mettre en place consistent à définir la destination de cette voirie en précisant les différents usages (cheminement piéton et loisir, piste cyclable, réduire la place de la voiture), en renforçant sa complémentarité avec la route de Nîmes et en sécurisant l'espace public.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- S'adapter au changement climatique



<p>Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes/ VNF (le foncier est sous convention de mise en superposition d'affectation du domaine public fluvial).</p> <p>Coût estimatif : Il sera connu après l'étude pré opérationnelle</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2023-2025 : Etudes – autorisations</p> <p><input type="checkbox"/> 2026-2027 : Travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : SMEG, DREAL, UDAP, SMCG Partenaires financiers : Etat, DREAL, VNF, Région Occitanie (à étudier dans le cadre du Plan Vélo), Département du Gard, CCTC, VNF</p>	
<p>Projet 1.3.4. : Création/Amélioration des zones de stationnement cyclable</p> <p>Descriptif : La commune d'Aigues-Mortes souhaite travailler sur son accessibilité cyclable. Aujourd'hui la commune est en carence de stationnement cyclable. La municipalité souhaite sur ce volet la mise en place de nouveaux espaces de stationnement, tout en prenant en compte les vélos électriques. Il sera indispensable de cartographier ces zones pour permettre aux habitants et aux touristes la meilleure expérience possible.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Améliorer la santé et le bien-être des habitants - S'adapter au changement climatique <p>Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes/ VNF (le foncier est sous convention de mise en superposition d'affectation du domaine public fluvial).</p> <p>Coût estimatif : Il sera connu après l'étude pré opérationnelle</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 : Etude/ Planification</p> <p><input type="checkbox"/> 2025 : Travaux/ Mise en service</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : UDAP, SMCG Partenaires financiers : Etat, Département du Gard</p>	

Axe 1	Fiche action 1.4
Amélioration de l'accessibilité et des déplacements tous modes confondus	Traiter l'entrée de ville principale d'Aigues-Mortes
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'entrée de ville majeure au Nord, la route de Nîmes (D979), concentre une grande majorité des flux pendulaires et touristiques, elle constitue un pôle d'activité économique important. En raison d'une alternance entre des commerces et des parcelles d'habitat individuel, il en résulte l'image d'un tissu urbain dépourvu de lisibilité. Cette entrée peu sécurisée pour les piétons et les vélos ne met pas en valeur la ville d'Aigues-Mortes et la qualité de son territoire.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Traiter le paysage urbain, notamment en identifiant les sections péri-urbaines et urbaines par un travail particulier sur la qualité de l'espace public (uniformisation des limites de propriétés, des accotements, de la voirie et du mobilier urbain), en vue de caractériser les différentes séquences d'entrée progressive dans la ville. - Améliorer la perméabilité entre certains axes comme la route de Nîmes et l'avenue du pont de Provence (voie verte en bordure de canal) en mettant en place des points de jonctions et des traversées facilitant les itinéraires de déplacement entre les sections urbaine et péri urbaine pour prendre en compte les différents usages. - Mettre en sécurité les piétons et les vélos, afin de favoriser ces pratiques de déplacements. - Prendre en compte le risque inondation, dans l'aménagement. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.4.1. : Requalification de la Route de Nîmes</p> <p>Descriptif : Les travaux prévoient un traitement paysager permettant d'identifier la partie urbaine et péri-urbaine, création de trottoirs, revêtement et mise en sécurité de la voirie, traitement des intersections avec l'avenue du Pont de Provence, uniformisation du mobilier urbain et passage de l'éclairage public en Led ...</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes, Département du Gard (pour le revêtement de la voirie départementale)</p> <p>Coût estimatif : Montant des travaux : 1 520 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2024-2026 : études – autorisations</p> <p><input type="checkbox"/> 2027-2028 : Travaux</p>	<p style="text-align: center;">COUPE AA'</p> <p style="text-align: center;">COUPE BB'</p>

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques : UDAP, DDTM, Département du Gard, CCTC, SMEG
Partenaires financiers : Etat, Département du Gard

Projet 1.4.2. : Création du troisième Pont et requalification du chemin du Mas d’Avon

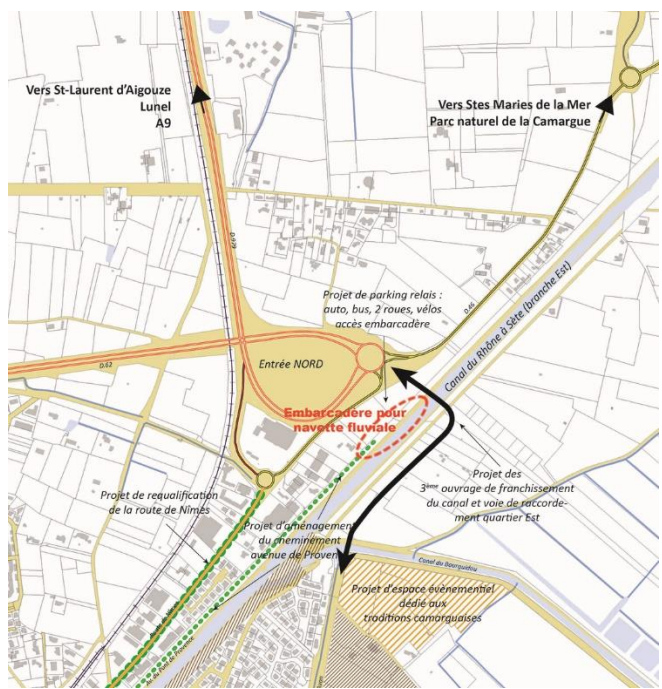
Descriptif :
 La commune se situe sur un axe de circulation de plus en plus congestionné, qui constitue pourtant le point de passage obligatoire notamment entre Le Grau du Roi et les Saintes Marie de La Mer. Son accès est aussi contraint par les canaux, et dépendant des deux ponts actuels, ainsi que par la voie ferrée qui traverse le territoire. Pour une meilleure gestion des flux et des aléas naturels, il apparaît indispensable d’envisager la construction d’un troisième pont et la requalification du chemin du Mas d’Avon comme une nouvelle entrée de ville. Ce projet doit se réfléchir en co-maitrise d’ouvrage avec le département pour conserver une cohérence territoriale.

Maître d’ouvrage :
 A définir

Coût estimatif :
 Montant des travaux : Il sera connu après l’étude pré opérationnelle

Calendrier prévisionnel :
 2024 -2028 en lien avec la planification des travaux réalisés par le Conseil Départemental 30

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques : UDAP, DDTM, DREAL Conseil Départemental 30, CCTC, SMEG, VNF
Partenaires financiers : Etat, Département du Gard, Europe



ÉVALUATION ET SUIVI DE L’ACTION

Evaluation réalisée au fil de l’eau lors du chantier et à la réception la réception des travaux.

Axe 2	Fiche action 2.1
OPTIMISATION DES ATOUTS HISTORIQUES, URBAINS ET PAYSAGERS ET DES AVANTAGES LIES A LA PRESENCE DE L'EAU	Entretien et améliorer le patrimoine architectural et urbain
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La création d'un nouvel accès piéton par la porte de l'Organeau, la gestion de l'étang de la Murette, le déplacement de l'Office du Tourisme sont des projets ayant pour but de redynamiser le tourisme tout en mettant en lumière les qualités architectural, environnementale et culturelle de la commune. En plus de cette mise en valeur, ces projets sont portés par plusieurs acteurs publics (CEN, SMCG, ...) avec des objectifs communs en matière de protection de l'environnement tout en accompagnant vers un tourisme durable.</p> <p>Ces actions s'inscrivent dans la continuité des principes communaux basés sur l'accessibilité, la végétalisation et la concertation partenariale.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité - Mise en valeur paysagère des sites - Végétalisation des espaces - Intégration paysagère des zones de stationnement - Protection des espaces naturelles 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1. : Aménagement et végétalisation du rempart sud</p> <p>Descriptif : L'aménagement du Rempart Sud prévoit notamment la création d'un nouvel accès piéton par la porte de l'Organeau qui a pour but de redynamiser la rue Victor Hugo, laquelle a connu progressivement un développement du petit commerce qu'il convient de conserver et d'encourager. En plus de cet accès, la commune, au côté du Conservatoire des Espaces Naturels, souhaite revégétaliser et protéger les espaces jouxtant le futur aménagement et retravailler l'intégration paysagère du parking P5. Des espèces locales et résilientes seront choisies pour permettre une meilleure intégration au site. Ce projet est étudié avec les partenaires dédiés dans le cadre des labels Grand site de France et Grand site d'Occitanie.</p> <p>Cette action s'inscrit dans la continuité des principes communaux basés sur l'accessibilité, la végétalisation et la concertation partenariale et en lien avec le programme Petites villes de demain sur le volet dynamisation des commerces du centre-ville.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p>	

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes

Coût estimatif : Il sera connu après la consultation et le choix des mandataires

Calendrier prévisionnel :

2023 : Etudes – autorisations (réalisé)

2024-2025 : Travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CEN Occitanie, ABF, SMCG

Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie (dispositif en matière de tourisme en cours de révision / espace public résilient, sous réserve ambition forte au niveau environnemental – végétalisation, désimperméabilisation, îlot de fraîcheur – et hors VRD), Département du Gard

Projet 2.1.2. :

Déplacement/Agrandissement de l'office de tourisme

Descriptif :

Du fait de l'attractivité touristique d'Aigues-Mortes labellisée Grand Site de France et Grand Site Occitanie, la commune souhaite améliorer l'expérience touristique. La municipalité entreprend de déplacer, d'agrandir et de réorganiser son office du tourisme. Le RDC d'une partie de l'hôtel de ville, occupé actuellement par une agence bancaire, a fait l'objet de l'exercice de son droit de préemption par la commune lors de sa mise en vente. Cette acquisition permettra de réorganiser les conditions d'accueil de l'hôtel de ville, dans lequel se situe l'office de tourisme, en vue de parfaire les qualités de ce service auprès des visiteurs et partenaires du territoire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité


Maître d'ouvrage :

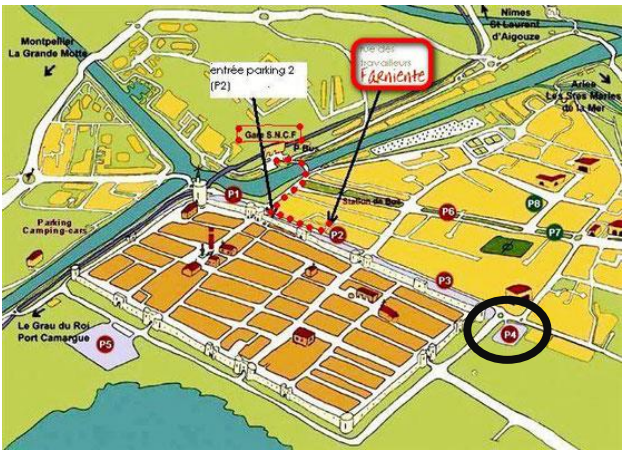
Commune d'Aigues-Mortes

Coût estimatif :

Il sera connu après l'étude pré opérationnelle



<p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2023 Acquisition <input type="checkbox"/> 2024 Etude - autorisation <input type="checkbox"/> 2024-2025 : travaux <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : AUDRNA, CCTC</p> <p>Partenaires financiers : Région Occitanie (dispositif en matière de tourisme en cours de révision), Département du Gard, ATI FEDER, Fond tourisme Occitanie</p>	
<p>Projet 2.1.3. : Limiter la salinisation et protection des écosystèmes de l'étang de la Murette.</p> <p>Descriptif :</p> <p>L'étang de la Murette connaît une hausse de la salinité de son eau qui laisse présager, si elle n'est pas maîtrisée voire enrayée, une destruction des écosystèmes locaux. La commune souhaite agir pour mettre à jour le plan de gestion, limiter la salinisation l'eau, moderniser les ouvrages de gestion hydraulique et avoir une meilleure circulation de l'eau. Toutes ces actions permettraient de retrouver un niveau de salinité normal participant ainsi à la fois à la protection des écosystèmes et au maintien des activités du territoire, (agricoles, touristiques...).</p> <p><i>Ce dossier rentre également dans les programmes Grand Site de France et Occitanie</i></p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver et développer des emplois de qualité - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions - S'adapter au changement climatique <p>Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes</p> <p>Coût estimatif : Il sera connu après l'étude pré opérationnelle</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2023 : Mobilisation des acteurs <input type="checkbox"/> 2024 : Etudes <input type="checkbox"/> 2025-2026 : Travaux <p>Partenaires potentiellement concernés :</p>	

<p>Partenaires techniques : SMCG, DREAL, DDTM, Etat, Région Occitanie (sous réserve de mise à jour du Plan de Gestion du site), Département du Gard</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Agence de l'Eau, Région Occitanie (sous réserve de mise à jour du Plan de Gestion du site), Département du Gard, FEDER (OS2)</p>	
<p>Projet 2.1.4. : Requalification/Végétalisation du parking P4</p> <p>Descriptif : Pour préserver les vues depuis les Remparts de la Cité, tout en conservant absolument sa capacité actuelle de stationnement, indispensable pour répondre au besoin des habitants et au niveau de fréquentation touristique de la commune, la municipalité souhaite reprendre l'intégration paysagère du parking P4, en travaillant essentiellement sur sa réorganisation et sa végétalisation.</p> <p><i>Ce dossier rentre également dans les programmes Grand Site de France et Occitanie</i></p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions - S'adapter au changement climatique <p>Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes - SMCG</p> <p>Coût estimatif : Il sera connu après l'étude pré opérationnelle</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 - 2025 – études / autorisation</p> <p><input type="checkbox"/> 2026 – 2027 - travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : CEN, UDAP, DREAL, DDTM Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie (dispositif en matière de tourisme en cours de révision), Département du Gard.</p>	 <p>The map shows the town of Aigues-Mortes situated along the Garonne river. Key features include the 'station de Béziers', 'Garonne', 'Nîmes', 'St-Laurant d'Aigouzes', 'Aigues-Mortes', 'Le Grau du Roi', 'Port Camarguais', 'Montpellier', and 'La Grande Motte'. Several parking areas are marked with red circles and labeled P1 through P8. A red box highlights 'Boulevard Fabrice' and 'entrée parking 2 (P2)'. A black circle highlights parking area P4. A red dashed line indicates a path or boundary near the station.</p>
<p>Projet 2.1.5. : Désimperméabilisation des cours d'écoles</p> <p>Descriptif : La commune porte le projet de désimperméabilisation des cours d'école sur les deux groupes scolaires du</p>	

territoire. Ce projet a pour but une meilleure gestion des eaux pluviales, la végétalisation des espaces, la réduction des îlots de chaleur. Il est envisagé dans une démarche active de concertation et de co-construction avec les élèves, leurs parents, l'équipe pédagogique et les représentants de la municipalité.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage :

Commune d'Aigues-Mortes

Coût estimatif :

Il sera connu après l'étude pré opérationnelle

Calendrier prévisionnel :

- 2023 : Etude/ Concertation
- 2024 : Travaux école n°1
- 2025 : Travaux école n°2

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Agence de l'Eau, CCTC

Partenaires financiers : Etat, Agence de l'eau, Région Occitanie (dispositif en cours de réflexion), Département du Gard



Projet 2.1.6. : Création d'un Centre d'Interprétation de l'Art et du Patrimoine

Descriptif : La commune d'Aigues-Mortes et ces partenaires ont pour projet la création d'un centre d'interprétation de l'Art et du Patrimoine. Cette structure a pour but de présenter l'espace géographique, son histoire et son évolution à travers le temps. Territoire riche en histoire de la romanité à nos jours, Aigues-Mortes est la commune adéquate pour accueillir ce type d'aménagement.

Référentiel territorial du Pacte Vert :


- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes

Coût estimatif : Il sera connu après l'étude pré opérationnelle

Calendrier prévisionnel :



<p><input type="checkbox"/> 2024- 2025 : études</p> <p><input type="checkbox"/> 2025- 2026 : travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés Partenaires techniques : PETR, DRAC, SMCG, CMN, OT ... Partenaires financiers : Etat, Région, Département ...</p>	
<p>Projet 2.1.7. : Plan Façades</p> <p>Descriptif : La commune envisage de lancer un « plan façades », dans la continuité de l'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville, pour permettre d'aider les habitants dans la rénovation de la façade de leur logement et ainsi, participer à la poursuite des objectifs de préservation et valorisation du patrimoine d'Aigues-Mortes. Ce plan façade permettra, selon des critères/secteurs précis à définir, en s'appuyant entre autres sur le nuancier de couleur et de matériau qui sera annexé au PSMV et avec l'accompagnement des ABF. Cette opération a pour but d'aider les propriétaires d'immeubles qui rempliraient les critères fixés à rénover leurs façades, permettant ainsi de garantir une meilleure continuité architecturale dans le respect des objectifs de protection et de valorisation du Site Patrimonial Remarquable.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes</p> <p>Coût estimatif : Il sera connu après l'étude pré opérationnelle</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2026 : étude</p> <p><input type="checkbox"/> 2027-2029 : planification selon étude</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : CAUE, ABF, AUDRNA Partenaires financiers : CAUE</p>	
<p>Projet 2.1.8. : Rénovation et adaptation de l'habitat et du bâti ancien</p> <p>Descriptif : Afin de valoriser le bâti patrimonial, renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ville et permettre le maintien d'une population permanente dans des conditions d'habitat satisfaisantes (confort, adaptation au vieillissement et au changement climatique, lutte contre la précarité énergétique, lutte</p>	

<p>contre l'habitat dégradé, remobilisation des logements vacants, etc), la commune souhaite pouvoir définir une stratégie d'interventions ciblées. Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la CCTC va porter pour la commune d'Aigues-Mortes, ainsi que pour les 2 autres communes du territoire, la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat. Cette étude comprendra une phase diagnostic détaillée du parc privé existant du centre-ville et de ses conditions d'occupation, et s'attachera à proposer des dispositifs à mobiliser pour répondre aux besoins, en identifiant les moyens et partenaires financiers.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables <p>Maître d'ouvrage : CC Terre de Camargue (étude) Commune d'Aigues-Mortes</p> <p>Coût estimatif Etude : 50 000 € HT Coût estimatif Dispositifs : non défini</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 2023/2024 : étude pré-opérationnelle <input type="checkbox"/> 2025/2028 : mise en œuvre des dispositifs <p>Partenaires potentiellement concernés</p> <p>Partenaires techniques : DDTM, Anah, Agence d'Urbanisme, UDAP, EPF, CAUE ...</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Anah, Banque des Territoires, Région Rénov Occitanie, Action Logement ...</p>	
<p>Projet 2.1.9. : Valorisation du parcours marchand</p> <p>Descriptif : La commune et la CCTC ont identifié le renforcement de l'attractivité marchande du centre-ville comme un axe stratégique dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. En lien avec les commerçants et acteurs concernés, la commune souhaite porter et/ou favoriser différents projets et actions visant à renforcer la qualité et la lisibilité du parcours marchand et de déambulation dans le centre-ville, aussi bien en saison qu'en période de moindre affluence touristique : la Charte de coloration et mobilier urbain, l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité, la réfection des façades, l'accompagnement au renforcement de l'accessibilité PMR des boutiques, la rénovation des locaux commerciaux, y compris en matière de transition écologique et énergétique, l'« habillage » des vitrines/rideaux de fer des commerces fermés saisonnièrement, la signalétique et</p>	

les cheminements, la végétalisation, le développement de services, etc

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes

Coût estimatif : non défini

Calendrier prévisionnel :

2024/2028 : *programme d'actions*

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : Communauté de Communes Terre de Camargue, UDAP, CCI, CMA, PETR, CAUE ...

Partenaires financiers :

Etat, Région, Europe, Banque des Territoires, Initiative Gard...

Axe 3	Fiche action 3.1
Confortement du rôle d'Aigues-Mortes pour son bassin de vie	Créer des logements sociaux
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les contraintes réglementaires qui s'imposent à la commune rendent complexes les opérations d'aménagement et de construction. En parallèle on observe une augmentation des résidences secondaires et une légère diminution de la population.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Création de nouveau logement. - Contenir le relatif mais significatif vieillissement de la population. - Revoir à la hausse l'offre de logement à destination des jeunes et des ménages. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1. : Eco-quartier du Mas d'Avon</p> <p>Descriptif : Le projet de création d'un Eco-quartier au Mas d'Avon est un enjeu majeur pour la commune. En raison des contraintes du PPRI et des diverses zones protégées sur le territoire communal, le Mas d'Avon est l'unique secteur où un projet d'aménagement est encore possible sur la commune. Ce projet permettrait à la commune de maintenir son niveau démographique actuel, de répondre aux impératifs en matière de logements sociaux tout en dynamisant la commune grâce à de nouveaux équipements publics culturels, sportifs, de loisirs... (cf. fiche action 3.2.2).</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - S'adapter au changement climatique <p>Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes</p> <p>Coût estimatif : Il sera connu après l'étude pré opérationnelle</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2023-2026 : Etudes - autorisation</p> <p><input type="checkbox"/> 2026-2030 : travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : DREAL, DDTM, AUDRNA, CCTC</p> <p>Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie, Département du Gard</p>	

Axe 3	Fiche action 3.2
CONFORTEMENT DU ROLE D'AIGUES-MORTES POUR SON BASSIN DE VIE	Encourager l'installation de nouveaux services et l'amélioration des équipements
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La ville d'Aigues-Mortes ambitionne de maintenir son dynamisme et de remplir son rôle de pôle structurant de bassin de vie. Elle prévoit un renforcement de son cadre de vie pour la population, en favorisant l'installation de services ou de lieux qui facilitent leur vie et leurs démarches, ou encore la création ou l'adaptation d'équipements en fonction des besoins du territoire. En complément des besoins de la population, le contexte culturel, historique et identitaire influence également le choix d'amélioration d'équipements orientés vers la culture, le rayonnement de la ville et le social.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir dans le quartier en devenir du Mas d'Avon une offre de services à la population regroupée dans un bâtiment fonctionnel avec un stationnement adapté à la situation. - Rénover les équipements publics pour favoriser leur accessibilité. - Favoriser l'appropriation des équipements par tous les habitants. - Maintenir le statut culturel et convivial de la ville et notamment de la Cité, pour renforcer son rôle auprès des habitants. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.1. : Rénovation/ Déconstruction -reconstruction du gymnase</p> <p>Descriptif : Actuellement, la commune envisage deux options pour l'avenir du Gymnase : soit sa rénovation, soit sa déconstruction suivie d'une reconstruction. Le bâtiment présente des signes de vieillissement, et une évaluation est en cours pour déterminer s'il est possible de le rénover de manière à le rendre durable. Si les conditions nécessaires pour une rénovation solide ne sont pas réunies, la mairie choisira plutôt la déconstruction-reconstruction, afin de partir sur des bases solides et garantir une utilisation à long terme de cet espace.</p> <p>La rénovation du gymnase municipal est un enjeu majeur de la commune qui vise une meilleure accessibilité et une remise aux normes (sécurité et thermique) du bâtiment. Cette rénovation comprendra un volet sur la rénovation énergétique globale du bâtiment. Ce gymnase municipal est utilisé par les écoles ainsi que les associations sportives communales. Sa rénovation permettra un meilleur accueil des publics. Si la rénovation n'est pas possible, la déconstruction-reconstruction prendra en compte toutes les normes environnementales et sanitaires en vigueur pour créer un lieu répondant aux attentes des utilisateurs.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Améliorer la santé et le bien-être des habitants <p>Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes</p>	

<p>Coût estimatif : Il sera connu après l'étude pré opérationnelle</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 : Etude</p> <p><input type="checkbox"/> 2025 : Travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : UDAP, Mission Chaleur Renouvelable</p> <p>Partenaires financiers : Région Occitanie, Département du Gard</p>	
<p>Projet 3.2.2. : Etude Diagnostic de l'appareil commercial du centre-ville Phase 2</p> <p>Descriptif : La commune et la CCTC ont identifié le renforcement de l'attractivité marchande du centre-ville comme un axe stratégique dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Afin de définir un plan d'actions, il leur est nécessaire de disposer d'éléments de diagnostic/cartographie/caractérisation de l'appareil commercial du centre-ville via un accompagnement par des prestataires spécialisés. Après la réalisation de la phase 1 du diagnostic en 2022, la CCTC porte, en partenariat avec la commune, une étude phase 2 comprenant notamment une enquête de terrain auprès des commerçants, une synthèse des phases 1 et 2 et des préconisations d'actions.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Préserver et développer des emplois de qualité <p>Maître d'ouvrage : CC Terre de Camargue en lien avec la commune d'Aigues-Mortes</p> <p>Coût estimatif : 7 020 € TTC</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022/2023 : étude diagnostic phase 2</p> <p>Partenaires potentiellement concernés</p> <p>Partenaires techniques : Etat, SCET, CCI, CMA</p> <p>Partenaires financiers : Banque des Territoires, Région</p>	
<p>Projet 3.2.3. : Confortement de la diversité commerciale</p> <p>Descriptif : La commune et la CCTC ont identifié le renforcement de l'attractivité marchande du centre-ville comme un axe stratégique dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Afin d'agir sur le maintien et le développement de la diversité et de la gamme commerciale, et répondre aux besoins des habitants en matière de</p>	

commerces de proximité, la commune souhaite s'appuyer sur plusieurs types d'actions :

- le développement du partenariat et de l'accompagnement des commerçants (mise en place d'instances/groupes de travail et d'échange, poste de manager de commerce, informations, formations, animations, soutien aux projets et pour l'accès aux aides et subventions, aide au recrutement, etc),
- la création d'un Observatoire du commerce
- la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, couplé à l'exercice ponctuel du droit de préemption par la commune, ou l'organisme délégué par elle, en cas d'opportunité stratégique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes
en lien avec la CC Terre de Camargue

Coût estimatif : non défini

Calendrier prévisionnel :

- 2023/2028 : programme de partenariat et d'accompagnement
- 2024 : création de l'Observatoire du commerce
- 2024 : mise en place du périmètre de sauvegarde et du DPAC

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques : Communauté de Communes Terre de Camargue, UDAP, CCI, CMA, commerçants, artisans et associations
...

Partenaires financiers :

Communauté de Communes Terre de Camargue, Etat, Région, PETR, Banque des Territoires, SPL30, Foncières

Projet 3.2.4. : Restructuration du restaurant scolaire C. Gros primaire

Descriptif : La CCTC a souhaité moderniser l'ensemble des restaurants communautaires afin d'accueillir les enfants et les professionnels dans les meilleures conditions possibles. Le projet de restructuration du restaurant Charles Gros primaire s'inscrit dans cette volonté de modernisation des espaces. Il consiste à réaménager en self l'équipement en créant une zone technique fonctionnelle, complétée d'une zone de restaurant agréable et adaptée au public accueilli, dans le respect des règles d'hygiène, de la loi Egalim et de l'environnement.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : CC Terre de Camargue

<p>Coût estimatif : non défini</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2023/2024 : études</p> <p><input type="checkbox"/> 2024/2025 : travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés Partenaires techniques : Commune Partenaires financiers : Etat, Région, Département ...</p>	
<p>Projet 3.2.5. : Rénovation de l'éclairage/passage en technologie LED des terrains du stade Maurice Fontaine</p> <p>Descriptif : Le stade Maurice Fontaine est un équipement sportif intercommunal qui comporte 3 terrains, utilisés en journée par les écoliers et collégiens et en soirée par différents clubs sportifs, ce qui nécessite un éclairage adapté. Afin de répondre aux enjeux en matière de transition écologique, de sobriété énergétique et de confort des usagers, la CCTC souhaite moderniser les installations d'éclairage avec un passage en technologie LED. Ce projet a pour objectif de diviser par deux les consommations d'électricité.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>- S'adapter au changement climatique</p> <p>Maître d'ouvrage : CC Terre de Camargue</p> <p>Coût estimatif : 86 015 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022/2023 : études</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 : travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés Partenaires techniques : Partenaires financiers : Etat, Région, Fédération Française de Football ...</p>	
<p>Projet 3.2.6. : Rénovation énergétique des bâtiments publics intercommunaux</p> <p>Descriptif : Suite aux audits énergétiques réalisés avec le cofinancement de la Région, la CCTC souhaite lancer un plan de rénovation énergétique de ses bâtiments publics situés sur la commune d'Aigues-Mortes afin d'améliorer le confort des usagers, diminuer sa facture énergétique et répondre aux enjeux de la transition écologique.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>- S'adapter au changement climatique</p> <p>Maître d'ouvrage : CC Terre de Camargue</p>	

Coût estimatif : non défini

Calendrier prévisionnel :

2022/2023 : audits énergétiques

2024 : études

2025/2030 : travaux

Partenaires potentiellement concernés

Partenaires techniques :

AREC, Ademe ...

Partenaires financiers : Etat Fonds Vert, Région, Département, Ademe ...

Projet 3.2.7. : Création d'équipements dédiés aux loisirs/culture/sport sur le secteur du Mas d'Avon

Descriptif : Dans la continuité de la création de logements, à vocation sociale, sur le secteur du Mas d'Avon, et pour favoriser l'intégration du quartier, la municipalité souhaite mettre en place un projet visant à créer un pôle d'équipements publics à proximité immédiate de l'écoquartier. Le projet serait tourné autour d'espaces dédiés aux loisirs, aux sports et à la culture, primordiale pour intégrer le quartier à la ville et la ville au quartier. Les réflexions sont aujourd'hui tournées vers une salle des fêtes, un centre de loisirs, des espaces dédiés aux activités sportives de plein air, type tennis, parcours santé, ... ainsi qu'un espace dédié aux traditions camarguaises.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune d'Aigues-Mortes

Coût estimatif : Il sera connu après l'étude pré opérationnelle

Calendrier prévisionnel :

2023-2026 : Etudes - autorisation

2026-2030 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : UDAP, DREAL, DDTM

Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie, Département du Gard,



Annexe 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant – contrat 2 ^{ème} génération						Objectif territorial du PACTE VERT
		2022	2023	2024				
AXE STRATÉGIQUE 1 : AMELIORATION DES DEPLACEMENTS ET DE L'ACCESSIBILITE TOUS MODES CONFONDUS								
ACTION 1.2 : Désengorger la ville								
Projet 1.2.2	Requalification des espaces publics de l'avenue Frédéric Mistral (Mobilité douce, désimperméabilisation)				X	X	X	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions S'adapter au changement climatique
Projet 1.2.3	Création d'un embarcadère et mise en place d'une navette fluviale – Parking Nord					X	X	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants S'adapter au changement climatique
ACTION 1.3 : Améliorer les modes doux								
Projet 1.3.1	Etude Plan local de Déplacement					X	X	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants S'adapter au changement climatique
Projet 1.3.3	Aménagement « modes doux » de l'avenue du Pont de Provence					X	X	
AXE STRATÉGIQUE 2 : OPTIMISATION DES ATOUTS HISTORIQUES, URBAINS ET PAYSAGERS ET DES AVANTAGES LIES A LA PRESENCE DE L'EAU								

ACTION 2.1 : Entretien et améliorer le patrimoine architectural et urbain

Projet 2.1.1	Aménagement et végétalisation des abords du rempart sud			x	x	x	x	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions S'adapter au changement climatique Améliorer la santé et le bien-être des habitants
Projet 2.1.2	Déplacement/agrandissement de l'Office de Tourisme					x	x	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Préserver et développer des emplois de qualité
Projet 2.1.3	Limiter la salinisation et protection des écosystèmes de l'étang de la Marette.			x	x	x	x	Préserver et développer des emplois de qualité Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions S'adapter au changement climatique
Projet 2.1.5	Désimperméabilisation des cours d'écoles			x	x	x	x	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions S'adapter au changement climatique

								Améliorer la santé et le bien-être des habitants
AXE 3 : CONFORTMENT DU ROLE D'AIGUES-MORTES POUR SON BASSIN DE VIE								
ACTION 3.2 : Encourager l'installation de nouveaux services et l'amélioration des équipements								
Projet 3.2.2	Etude diagnostic de l'appareil commercial du centre-ville Phase 2		x	x	x			Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Préserver et développer des emplois de qualité
Projet 3.2.5	Rénovation de l'éclairage/passage en technologie LED des terrains du stade Maurice Fontaine		x	x	x	x	x	S'adapter au changement climatique